

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 avril 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le Comité Syndical ainsi réuni le 15 avril 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 14 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	11/04/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	3

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (3) :

CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusés ou absents (41) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIE Jean-Michel, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSEBRE Christian, WENZKE Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (1) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à Mme CLEMENT Karine

Secrétaire de séance : Karine CLEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 et constatant que celui-ci présente :

- un excédent de fonctionnement de 429 280.02 €
- un excédent d'investissement de 106 454.41 €

⇒ soit un excédent global de 535 734.43 €

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 429 280.02 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
- en recette de la section d'investissement pour un montant de 106 454.41 € à l'article 001 (résultat d'investissement).

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2024 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le...**17 AVR. 2025**

Publié ou notifié le :**17 AVR. 2025**..

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN



La secrétaire de séance,
Karine CLEMENT



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Affectation des résultats 2024**

.....
Date de décision: **15/04/2025**

Date de réception de l'accusé **17/04/2025**

de réception :

.....
Numéro de l'acte : **250415_10DL**

Identifiant unique de l'acte : **012-200050565-20250415-250415_10DL-DE**

.....
Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .1 .2**

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....
Nom du fichier : **250415-10 DL Affectation des résultats 2024.pdf (99_DE-012-200050565-20250415-250415_10DL-DE-1-1_1.pdf)**